

**vmi**

Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie  
Association de l'Industrie Laitière Suisse

# *Rapport annuel* 2024



# Table des matières

Avant-propos du président.....	3
<b>1 Situation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>2 Transformation de lait.....</b>	<b>6</b>
<b>3 Objets traités .....</b>	<b>7</b>
3.1 Politique agricole .....	7
3.2 Initiatives et motions concernant le secteur alimentaire .....	8
Motion 21.4124 : Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait .....	8
a. Motion 24.3093 : Accroître la valeur ajoutée de la production laitière.....	8
b. Motion 24.4269 : Renforcer la production laitière dans les herbages suisses.....	9
3.3 Objets traités à l'Interprofession du lait (IP Lait) .....	10
a. Mise en place définitive et développement du standard sectoriel pour le lait durable suisse .....	10
b. Calculateur d'empreinte climatique .....	10
c. Prix indicatifs .....	11
d. Segmentation .....	12
3.4 Régulation du marché du beurre .....	13
3.5 Compensation du prix de la matière première / solution de remplacement de la loi chocolatière.....	13
3.6 Commerce extérieur .....	14
a. Accords multilatéraux .....	14
b. Accords bilatéraux .....	14
3.7 Autres objets traités.....	14
<b>4 Activités des commissions spécialisées.....</b>	<b>15</b>
4.1 Commission spécialisée Matière première .....	15
<b>5 Organisation .....</b>	<b>16</b>
5.1 Vision et mission .....	16
5.2 Assemblée générale.....	17
5.3 Plateforme pour les exportations agricoles .....	18
5.4 Groupe de travail FIL/Codex .....	19
5.5 Collaboration dans diverses organisations .....	19
5.6 Collaboration avec d'autres organisations .....	19
5.7 Entreprises membres de VMI .....	20

## Avant-propos du président

L'environnement économique et politique de l'industrie laitière suisse reste rude et imprévisible, et nos entreprises, et de manière générale tout le secteur laitier suisse, font face à des défis importants et exigeants. Il s'agit donc de fixer les bonnes priorités et d'éviter de se disperser.



Le secteur laitier devrait tirer au moins une leçon de 2024 : les manifestations paysannes au début de l'année ont fait pression sur la branche et l'on incitée à faire un pari sur le marché, pari qu'elle a perdu. En effet, l'augmentation du prix indicatif en été n'a pas coïncidé avec l'évolution attendue au niveau international, et la réponse des marchés libéralisés a été impitoyable. La production et les exportations de fromage n'ont évolué que prétendument de manière positive, car la croissance a été atteinte avec des fromages à faible teneur en graisse, alors que les variétés fromagères à forte création de valeur sont restées extrêmement stables. En même temps, l'industrie alimentaire a eu recours de manière accrue au trafic de perfectionnement. Des quantités ont été perdues, et le marché du lait indigène est devenu encore plus dépendant des mesures de régulation. Cela s'est d'abord accentué au printemps pour la protéine, ce qui a provoqué un manque au niveau des capacités de transformation ainsi que le développement de nouveaux modèles de marché opportunistes. Avec un peu de retard, force a néanmoins aussi été de constater que le bilan de la graisse était hors contrôle. Les stocks de beurre ont de nouveau atteint des niveaux malsains qu'on n'avait plus vus depuis des années.

La réaction de l'IP Lait dans cette situation mérite d'être soulignée. Elle a su adapter rapidement ses instruments pour contrer cette évolution indésirable du marché. Un soutien temporaire de la protéine du lait a ainsi été introduit au printemps, et les règlements des fonds ont été remaniés pendant l'été en vue des mesures d'exportation de graisse qui se profilaient à l'horizon. Le pire a ainsi pu être évité, et des moyens supplémentaires ont pu être mis à disposition pour les exportations. Un allègement du marché solidaire sous la direction des producteurs suisses de lait n'a néanmoins finalement pas pu être réalisé par manque de solidarité des acteurs du marché.

Il convient de tirer les leçons suivantes de ces constats :

1. Le secteur laitier suisse a besoin de conditions cadres planifiables, fiables et surtout axées sur le marché. Les tentatives pour duper le marché sont de courtes durées et nuisent à long terme à la création de valeur de toute la filière ;
2. Les instruments de la branche sont certes solides et contribuent à maintenir la création de valeur. Des améliorations sont néanmoins nécessaires, notamment concernant la réglementation du marché de la graisse. Sur ce marché fragile, il n'est pas acceptable que tout le monde veuille importer s'il manque du beurre, mais que seuls quelques acteurs assument la responsabilité pour tout le marché en cas d'excédents. Un lien doit être établi !

La filière du lait est la branche principale du secteur agroalimentaire suisse. Le lait est pratiquement la seule matière première agricole suisse à être compétitive au niveau international. Dans notre pays, où plus de 70% des surfaces agricoles ne peuvent pas être utilisées pour les grandes cultures, la production laitière correspond parfaitement aux conditions locales. Les ruminants jouent un rôle central dans le cycle écologique, et les produits laitiers sont d'une grande importance pour une alimentation saine et équilibrée. Ce rôle central du lait dans un système d'alimentation durable et son importance hautement stratégique pour notre économie agroalimentaire ne sont actuellement pas pris en compte dans la politique agricole de la Suisse. Des adaptations sont nécessaires, et VMI

s'engage pour cela dans le cadre de l'élaboration de la PA2030. En tant que plateforme commune de toute la filière, l'IP Lait effectue un excellent travail. Le secteur laitier fait front commun et serre les rangs. Espérons que la motion de la commission de l'économie du Conseil des États demandant de renforcer la production de lait dans les herbages suisse, motion qui se trouve en bonne voie, permettra d'inverser la tendance. Des étapes supplémentaires doivent néanmoins suivre. En revanche, il faut absolument renoncer à l'avenir aux exigences étonnantes comme celles de la motion Nicolet, motion qui n'est guère axée sur le marché.

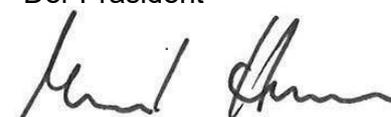
Indépendamment de l'évolution de l'environnement, nous devons nous préparer à affronter l'avenir. Le secteur laitier doit continuer d'assumer ses responsabilités en matière de durabilité, notamment climatique. Nous nous trouvons actuellement dans une phase exploratoire avec beaucoup de nouveaux acteurs. Il ne faut pas laisser ce sujet aux experts autoproclamés, sinon toute la filière sera affaiblie en fin de compte. Ce processus durera probablement un peu plus longtemps, mais détourner les yeux et occulter la question n'est pas une option. Le secteur laitier possède en effet un atout dans sa manche : la réduction du méthane dans l'atmosphère a un effet refroidissant. Si nous travaillons tous ensemble avec succès, le secteur laitier fera partie de la solution pour résoudre le problème du climat. VMI continuera de s'engager dans l'IP Lait en faveur de mesures climatiques fortes, mais également économiques et viables sur le marché.

Qui aurait pensé que les élections présidentielles aux USA se répercuteraient aussi sur le secteur laitier suisse ? L'abandon d'une politique commerciale basée sur des règles ne touche et ne préoccupe pas seulement notre branche. La Suisse exporte environ 100 millions de kg de lait sous forme de fromage et d'aliments transformés aux USA. S'ajoutent à cela des effets secondaires potentiels comme par exemple le fait que l'UE doive rechercher de nouveaux débouchés pour compenser la réduction de ses exportations transatlantiques. D'importants volumes à haute création de valeur du secteur laitier suisse sont menacés. Il faut s'attendre à une pression accrue sur les prix, à des besoins supplémentaires en matière de régulation et à une déstabilisation de notre marché du lait. De ce point de vue également, il faut optimiser rapidement les instruments de la branche. La politique doit aussi agir. Le secteur laitier doit disposer d'un accès compétitif aux marchés d'exportation. Il faut donc passer à la vitesse supérieure dans les négociations sur les accords de libre-échange.

Le secteur laitier suisse continue de faire face à des défis variés. Pour s'imposer dans ce champ de tension économique et politique, les entreprises doivent être dynamiques et agiles et doivent pouvoir compter sur le soutien d'organisations fortes. Le secteur laitier suisse et la filière du lait en général sont bien positionnés. Un engagement actif des acteurs est néanmoins nécessaire pour que les organisations soient à même de fonctionner et d'agir. Je remercie mes collègues du comité, tous les membres de l'association ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de leur travail. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons assurer une VMI forte.

Le secteur laitier suisse relève les défis actuels et futurs. Je suis très optimiste, car les faits plaident en faveur du lait suisse. Le lait est une matière première unique, saine, nutritionnellement précieuse, indispensable, offrant des possibilités de transformation extrêmement variées et essentielle pour assurer l'alimentation de la population mondiale. Nous avons donc les atouts en main ; il ne reste plus qu'à les utiliser adéquatement.

Der Präsident



Manuel Hauser

Bern, Mai 2024

## 2 Situation générale

Si les transformateurs de lait suisses ont fait face à une baisse continue des quantités de lait au cours des années précédentes, cette tendance a été stoppée en 2024. La production laitière est en effet restée stable, voire à même légèrement augmenté.

Selon TSM Fiduciaire Sàrl, la quantité de lait s'est élevée à 3 339 537 tonnes pendant l'exercice écoulé, soit une augmentation de 3728 tonnes (0.1%) par rapport à l'année précédente malgré la diminution du cheptel bovin ; et ce, bien que le prix à la production ait diminué de 1.7% pour s'établir à 75.05 ct par kg de lait par rapport à l'année précédente selon l'OFAG. Notons que les prix à la consommation des produits laitiers ont aussi légèrement baissé.

En chiffre absolu, le prix du lait reste néanmoins très élevé en comparaison des 15 dernières années. Ce prix très élevé du lait s'explique par la hausse des coûts de production, par les exigences de plus en plus strictes auxquelles font face les producteurs de lait ainsi que par la situation du marché en Suisse et à l'étranger.

Les exportations de fromage ont heureusement de nouveau augmenté pendant l'exercice écoulé, soit de 5779 t pour s'établir à 79 270 t (+7.9 %). Une grande partie de ces exportations supplémentaires concerne néanmoins les « autres fromages à pâte dure et à pâte mi-dure ». En quantités absolues, seuls Le Gruyère AOP et le Raclette présentent une augmentation significative parmi les fromages traditionnels.

La production laitière tant dans les pays membres de l'UE que dans le reste du monde est restée plus ou moins stable (UE : +0.3% ; monde : -0.1%). Le tableau général est pourtant hétérogène : si la production a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente dans l'UE, en Australie et en Nouvelle Zélande, elle a en revanche diminué aux USA et en Argentine. Les exportations globales de produits laitiers ont nettement augmenté (+2%) en raison de la hausse de la demande en Indonésie, aux USA, en Algérie et aux Philippines.

La demande importante de fromage et de beurre a provoqué un manque de graisse lactique sur le marché international. Les prix internationaux du beurre ont ensuite atteint des niveaux record, dépassant même les 8 euros dans l'UE. Les prix du lait ont également augmenté et atteignaient presque 51 cents à la fin de l'année (source : Zuivel).



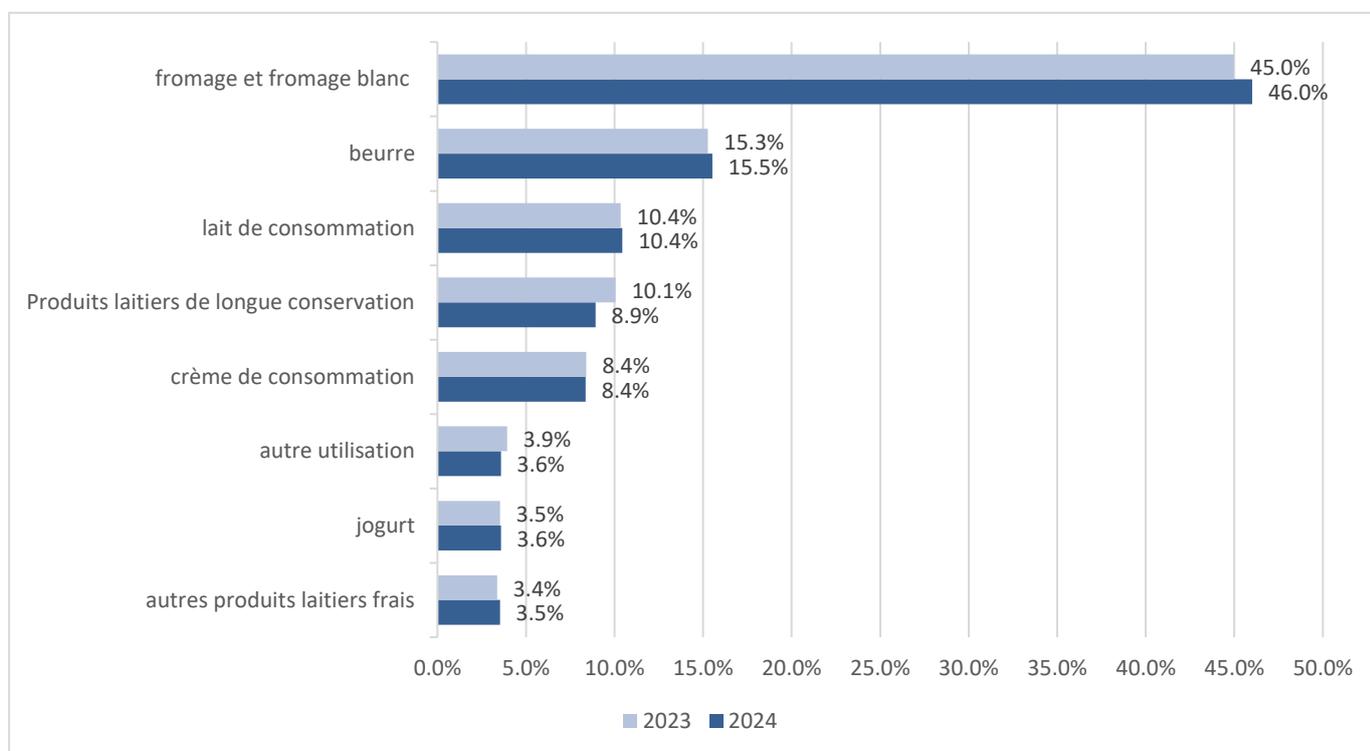
### 3 Transformation de lait

Le nombre de producteurs de lait a continué de diminuer pendant l'exercice écoulé, alors que le cheptel bovin a légèrement augmenté comparativement à l'année précédente. 3339 millions de kg de lait ont été transformés en 2024. Cela équivaut à une hausse de 4 millions de kg comparativement à l'année précédente, mais à une baisse de 200 millions de kg par rapport à la quantité record en 2014. La quantité de lait transformé en fromage a aussi légèrement augmenté.

Selon la statistique de TSM, 204 326 tonnes de fromage ont été produites en 2024, soit une nette augmentation de 7068 tonnes par rapport à l'année précédente. C'est aussi plus qu'au cours des 10 dernières années, à l'exception de l'année record 2021. S'élevant à 79 268 tonnes, les exportations de fromage ont aussi légèrement augmenté. La hausse atteint 5774 tonnes ou près de 8% par rapport à l'année précédente.

La tendance négative des dernières années s'est inversée pour le fromage et le séré qui présentent une augmentation de 1%. Concernant le fromage, ce sont surtout le fromage frais et le fromage à pâte mi-dure qui ont augmenté. Contrairement aux années précédentes, la quantité de lait et de crème de consommation n'a pas baissé, mais est restée pratiquement stable. On note aussi une légère augmentation pour les yogourts et les autres produits laitiers frais (0.1%). Les « autres utilisations » ont baissé de 0.3% et les « conserves de lait » même de 1.2%. Ces dernières se situent ainsi au plus bas niveau des 10 dernières années. Enfin, la quantité de beurre a augmenté de 0.2% comparativement à l'année précédente.

Le lait commercialisé a été transformé comme suit en 2023 et en 2024 :



Source : TSM Fiduciaire Sàrl

## 4 Objets traités

### 4.1 Politique agricole

Le Conseil fédéral a adopté le paquet d'ordonnances agricoles 2024 le 6 novembre 2024. Ce paquet met en œuvre au niveau de l'ordonnance les dispositions légales de la politique agricole à partir de 2022 (mini PA 22+) décidées par le parlement en 2023 et améliore les conditions cadres économiques et sociales de l'agriculture. Il ne contenait pas de points touchant directement le secteur laitier et fromager.

L'élaboration de la Politique agricole 2030+ a débuté en parallèle. Le directeur de VMI a participé aux séances du groupe d'accompagnement en sa qualité de directeur de la filière. Le cadre des discussions pour la conception de la PA 2030+ est fixé par la motion 22.4251 de la CER du Conseil des États « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne ». Cette motion demande que la PA 2030+ soit axée sur la Projection 2050. « Au sens d'une approche globale des systèmes alimentaires, depuis la production jusqu'aux consommatrices et consommateurs en passant par la transformation, le commerce et l'importation, la politique agricole et la Stratégie suisse de nutrition doivent se développer de manière cohérente, et les relations commerciales contribuer au développement durable. » Ce faisant, il faut notamment tenir compte des quatre aspects « sécurité alimentaire », « réduction de l'empreinte écologique », « amélioration des perspectives économiques et sociales » et « simplification des instruments et réduction de la charge administrative ».

## Projection 2050

### L'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses à l'horizon 2050

- 1 Production nationale**
  - Portefeuille de production diversifié et taux d'autosuffisance net de plus de 50 %
- 2 Valeur ajoutée**
  - Hausse de 50 % de la productivité du travail par rapport à 2020
- 3 Climat**
  - Réduction des émissions de GES de la production d'au moins 40 % par rapport à 1990, réduction des émissions de GES de la consommation d'au moins 2/3 par rapport à 2020
- 4 Nouvelles technologies**
  - Leader international dans les technologies respectueuses de l'environnement et des ressources
- 5 Pertes alimentaires**
  - Réduction de 3/4 des pertes de denrées alimentaires tout au long de la chaîne de création de valeur par rapport à 2020
- 6 Alimentation**
  - Alimentation saine, équilibrée et durable selon les recommandations de la pyramide alimentaire suisse

## 4.2 Initiatives et motions concernant le secteur alimentaire

### a. **Motion 21.4124 : Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait**

Malgré de nombreuses interventions, un suivi intensif et des explications, il n'a pas été possible d'éviter l'adoption de la motion. Cette dernière a été adoptée par le Conseil national à la session d'été en 2023 ainsi que de justesse par le Conseil des États à la session de printemps de l'exercice écoulé, probablement sous l'effet des manifestations paysannes. VMI s'est battue jusqu'à la fin pour qu'elle soit rejetée, car nous estimons qu'il n'y aura que des perdants. Le suivi intensif n'a malheureusement pas permis d'obtenir un résultat positif. La thématique était tout simplement trop complexe pour que la majorité des parlementaires comprennent les conséquences néfastes pour le secteur laitier.

La mise en œuvre de la motion constitue un véritable défi. Une application à la lettre représenterait un retour à l'économie planifiée, ce que souhaite aussi éviter la Confédération. L'OFAG a donc annoncé la tenue d'une table ronde pendant l'exercice écoulé pour assurer une mise en œuvre proche de la pratique et soutenue par la branche.

En vue de cette table ronde annoncée par l'OFAG, le comité de l'IP Lait a mis sur pied un groupe de travail consacré à la mise en œuvre de la motion. Ce groupe de travail composé de cinq représentants des transformateurs/détaillants et de cinq représentants de la production avait la difficile tâche de trouver une solution consolidée au sein du secteur laitier afin d'éviter que la politique fédérale ne prenne les choses en main.

Le groupe de travail a réussi jusqu'à la fin de l'exercice à rapprocher les positions initialement très éloignées les unes des autres. Notons que l'OFAG et les interprofessions fromagères ont été impliqués dans les discussions.

Le groupe de travail a présenté son compromis à l'OFAG en décembre. L'idée est d'appliquer un prix minimum LTO+ plus 2 ct pour tout le lait de centrale transformé en fromage (Suisse et exportation) et un prix minimum LTO+ plus 6 ct pour le lait de non ensilage transformé en fromage. Les critères pour définir le fromage destiné à la lutte contre les importations restent notamment à définir.

### b. **Motion 24.3093 : Accroître la valeur ajoutée de la production laitière**

Cette motion chargeait le Conseil fédéral d'améliorer la création de valeur dans la production laitière dans le cadre de la PA 2030+. VMI partageait la position du motionnaire, le CN Martin Hübscher, et a soutenu la motion avec l'explication suivante :

La surface agricole utile de la Suisse se compose pour deux tiers de surfaces herbagères. Ce n'est pas pour rien si l'on dit que la Suisse est un pays d'herbage. Grâce au secteur laitier, l'herbe indigeste pour les humains est transformée en denrées alimentaires de haute valeur comme le lait et la viande. Le pacage ménage le sol, favorise la biodiversité et entretient le paysage. Tout cela contribue à la sauvegarde des ressources naturelles.

La production laitière est la branche principale de l'agriculture suisse. En outre, 82% de la viande bovine suisse sont produits sur des exploitations laitières. Le secteur laitier est en même temps le segment le plus tourné vers les exportations et le plus compétitif de l'industrie alimentaire suisse fabriquant des aliments à base de matières premières indigènes. Il apporte ainsi une contribution

importante à la sécurité alimentaire. Vu la forte libéralisation du marché, le secteur laitier est néanmoins soumis à une pression massive des importations. Ces dernières ont en effet augmenté de 200 millions kg d'équivalent lait ou de près de 50% ces dix dernières années. En raison de leur grande valeur nutritionnelle, les produits laitiers jouent un rôle essentiel dans l'alimentation, et la pyramide alimentaire recommande de consommer trois portions de lait par jour. La consommation est nettement plus faible dans la réalité.

Près d'un tiers des exploitations agricoles suisses sont actives dans le secteur laitier, mais le nombre d'exploitations laitières diminue chaque année. Le secteur laitier est notamment fortement touché par la restructuration dans les régions herbagères classiques. Les conditions cadres de la politique agricole actuelle pénalisent la production laitière par rapport au reste de l'agriculture. Dans les évaluations d'Agroscope, les exploitations laitières obtiennent régulièrement les revenus les plus faibles, raison pour laquelle de plus en plus de producteurs de lait abandonnent la production. La restructuration a été nettement plus forte dans la production laitière que dans les autres branches agricoles ces 25 dernières années. Cette restructuration touche aussi fortement l'industrie laitière suisse.

VMI estimait donc important que les conditions cadres soient améliorées pour toute la filière du lait dans le cadre de la PA 2030+ afin que les herbages suisses continuent d'être utilisés au mieux, d'éviter que plus de producteurs laitiers n'arrêtent la production et de garantir que l'industrie laitière reste forte et concurrentielle.

La motion a malheureusement été rejetée par le Conseil national à la session d'automne, malgré l'intervention de VMI et des autres représentants de la branche.

### **c. Motion 24.4269 : Renforcer la production laitière dans les herbages suisses**

Vers la fin de l'exercice écoulé, la CER-E a déposé la motion 24.4269 : Renforcer la production laitière dans les herbages suisses. Avec cette motion, la CER-E souhaite garantir que la production laitière redevienne un secteur économiquement attrayant dans les herbages suisses dans le cadre de la Politique agricole 2030+ et que la création de valeur soit soutenue, après que le secteur laitier ait fait partie des perdants dans les autres paquets de réforme.

La branche a tiré les leçons de l'échec de la motion Hübscher et a soutenu à l'unanimité cette nouvelle motion avec des interventions communes. La motion de la CER-E a été adoptée par le Conseil des États à la session de printemps 2025, malgré la position négative du Conseil fédéral. La CER-N a aussi adopté la motion par 13 voix contre 7 et 2 abstentions au début d'avril 2025. La motion sera soumise à présent au Conseil national.

### 4.3 Objets traités à l'Interprofession du lait (IP Lait)

#### a. Mise en place définitive et développement du standard sectoriel pour le lait durable suisse

Les délégués de l'IP Lait ont décidé que seul le lait suisse produit dans le respect des dispositions du standard sectoriel (appelé aussi « tapis vert ») pouvait être commercialisé et transformé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'exercice écoulé a été marqué par la mise en œuvre de cette décision, et le succès a été au rendez-vous : si 95% du lait remplissaient les exigences du standard sectoriel à la fin 2023, cette part atteignait 98% à la fin 2024.

#### b. Calculateur d'empreinte climatique

En outre, les délégués de l'IP Lait ont décidé d'introduire un calculateur d'empreinte climatique pour le secteur laitier en avril 2024. Le but est de déterminer les émissions de gaz à effet de serre par kg de lait à l'échelon de la production, une valeur qui manque encore actuellement. La réduction pourra ainsi être mesurée à partir de la base déterminée et donc être commercialisée. L'IP Lait s'est fixée comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10% après 5 ans et de 20% après 10 ans. En même temps, la valeur indigène doit dépasser de 30% la moyenne dans l'UE.

Le calculateur de l'IP Lait est basé sur l'outil Klir de KlimaStar. L'IP Lait a acheté les droits et développera cet outil afin qu'il soit encore plus simple à utiliser en permettant d'importer automatiquement les données existantes par des interfaces. En outre, une étude a été commandée auprès de la Haute école des sciences agronomiques HAFL pour déterminer le nombre d'exploitations, les régions et les modes de production nécessaires pour garantir que les résultats du calculateur soient représentatifs.

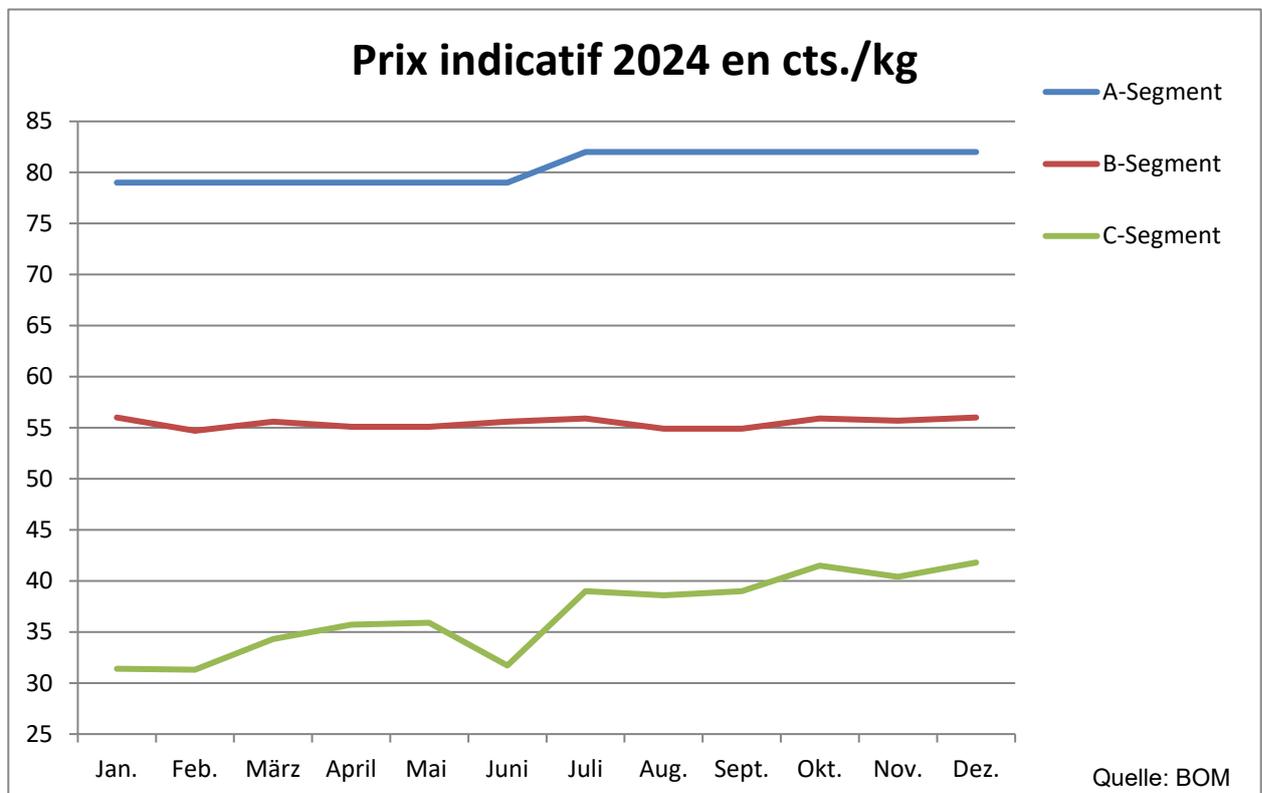


### c. Prix indicatifs

Après que le prix indicatif du lait du segment A soit resté fixé à 81 ct par kg de lait pendant toute l'année 2023, il a baissé de 2 ct le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'est élevé à 79 ct/kg pendant six mois. Le prix indicatif a ensuite été relevé de 3 ct le 1<sup>er</sup> juillet et est resté fixé à 82 ct jusqu'à la fin de l'année.

Les prix indicatifs B et C ont suivi l'évolution des prix internationaux, et le prix indicatif B oscillait autour de 56 ct/kg de lait.

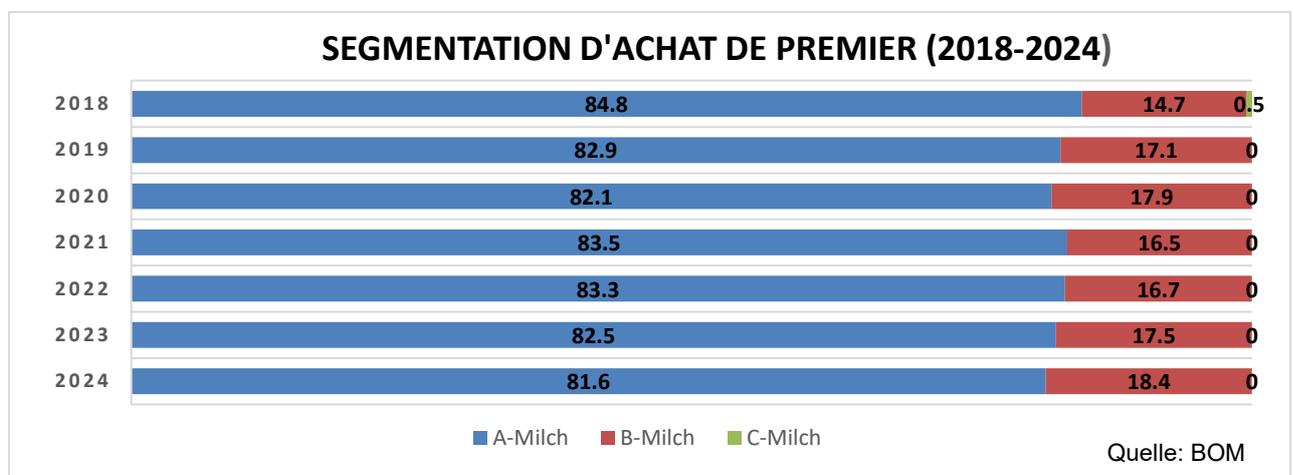
Le prix indicatif C est quant à lui passé de 31.4 ct/kg en janvier à 41.8 ct/kg en décembre 2024. Étant donné qu'aucun lait C n'est négocié depuis 2019, ce prix indicatif ne joue actuellement aucun rôle pour le marché suisse du lait.



#### d. Segmentation

La segmentation contribue à stabiliser le marché suisse du lait et à maintenir la valeur ajoutée. Si les prix B et C ont suivi l'évolution sur le marché international, le prix A est resté stable comme déjà mentionné. Au total, la part de lait A a de nouveau légèrement baissé par rapport à l'année précédente, et la tendance à long terme, uniquement interrompue brièvement par la pandémie de coronavirus en 2021 et 2022, s'est poursuivie. La part de lait B a donc un peu augmenté, alors qu'il n'y avait pas de lait C. Rappelons que 2018 a été la dernière année au cours de laquelle il y avait un peu de lait C sur le marché (0,5 %).

81.6% (année précédente : 82.5%) du lait ont été vendus dans le segment A, 18.4% (année précédente : 17.5%) dans le segment B et 0% (année précédente : 0%) dans le segment C. Le contrôle de la segmentation a été effectué par TSM.



L'impact de la segmentation se reflète dans la différence de prix du lait entre la Suisse et l'UE. L'IP Lait estime que cette différence de prix du lait serait nettement plus faible sans la segmentation et que la différence de prix technique résultant du supplément pour le lait transformé en fromage et du bonus Swissness serait sapée. C'est la segmentation qui permet notamment de réaliser un bonus Swissness. Suite à la baisse des prix dans l'UE, la différence a été temporairement trop élevée et des parts de marché ont été perdues, la différence de prix par rapport à l'UE a retrouvé un niveau adéquat d'un peu plus de 20 ct en 2024.

Afin d'éviter des situations comme en 2023 à l'avenir, VMI a proposé au comité de l'IP Lait de compléter le système des prix indicatifs avec un modèle de fourchette permettant d'éviter un écart trop important par rapport au prix dans l'UE. Les représentants de la production ont malheureusement refusé d'entrer en matière sur cette proposition.

#### 4.4 Régulation du marché du beurre

En 2023 et 2024, la production de beurre se situait au-dessus de l'année précédente, alors que les ventes étaient stables, de sorte que les stocks de beurre congelés dépassaient 8000 t en été 2024. L'IP Lait a par conséquent pris des mesures pour stabiliser le marché, notamment un soutien à l'exportation de 2000 t de beurre et de 2000 t de crème ainsi qu'un soutien supplémentaire de CHF 50.- pour 100 kg de graisse lactique par le fonds Réduction du prix de la matière première et financé avec les moyens du fonds de régulation.

#### 4.5 Compensation du prix de la matière première / solution de remplacement de la loi chocolatière

La branche a mis en place un système de compensation privé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin que les exportateurs de denrées alimentaires transformées puissent continuer d'acheter des matières de base du lait indigènes à des prix compétitifs après la suppression du système de compensation étatique (ancienne loi chocolatière). Rappelons que les entreprises exportatrices ont le droit d'avoir recours au trafic dit de perfectionnement actif. Elles peuvent donc importer des matières de base du lait étrangères sans droit de douane et les réexporter après la transformation. Si le prix des matières de base du lait indigènes n'était pas ramené à un niveau similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation ne fait pas baisser le prix des produits exportés, mais assure l'écoulement des matières premières agricoles suisses ; il s'agit tout de même de plus de 10% de la quantité de lait de centrale.

Le mécanisme de compensation de droit privé est financé avec les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transférés dans un nouveau supplément pour le lait le 1<sup>er</sup> janvier 2019. CHF 70.1 millions du supplément général pour le lait ont été encaissés par la branche en 2024 et utilisés pour financer les mesures privées de compensation. Le montant encaissé dépassait donc celui de l'année précédente de près de CHF 0.9 million.

Les exportations soutenues de produits transformés (boîte principale, y c. boîte de développement du marché) étaient nettement inférieures en 2024 à celles de l'année précédente. Les exportations de graisse lactique ont baissé de 1521 t (6230 t au lieu de 7751 t l'année précédente) et celles de protéine transformée de 826 t (8828 t au lieu de 9654 t l'année précédente). Une grande partie de ces quantités a été perdue en faveur du trafic de perfectionnement. La branche a réagi et essaie de ramener ces quantités en Suisse par une augmentation des contributions (relèvement du plafonnement de 25 à 28 ct/kg de lait).

55.2 millions ont été versés aux exportateurs avec les moyens de la boîte principale et de la boîte de développement du marché en 2024 pour soutenir ces exportations (année précédente : CHF 59.7 millions).



## 4.6 Commerce extérieur

### a. Accords multilatéraux

La 13<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC s'est déroulée à Abu Dhabi en février 2024. Vu les tensions géopolitiques et les défis du système commercial multilatéral, les résultats de cette conférence sont restés limités. Seule une déclaration ainsi que des décisions concernant le commerce électronique, le mécanisme de règlement de litiges et les pays en voie de développement ont été adoptées. Aucun accord n'a en revanche pu être trouvé pour l'agriculture et la pêche.

### b. Accords bilatéraux

La Suisse possède actuellement un réseau de près de 35 accords de libre-échange. Un nouvel accord a été signé avec l'Inde pendant l'exercice écoulé. À côté de l'accord avec le Mercosur qui n'a toujours pas été conclu, quatre autres accords étaient en cours de négociation en 2024 (Kosovo, Thaïlande, Vietnam et Malaisie). Trois de ces accords ont pu être conclus pendant les quatre premiers mois de 2025 (Kosovo, Thaïlande et Malaisie), alors que les négociations avec l'union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan ainsi qu'avec l'Algérie n'ont pas été poursuivies.

L'objectif de la Suisse en matière de libre-échange est d'améliorer les conditions cadres des relations commerciales avec des partenaires commerciaux importants. Les acteurs économiques suisses doivent bénéficier d'un accès stable, sans obstacles et sans discrimination aux marchés étrangers et disposer ainsi d'un avantage par rapport à leurs principaux concurrents.



## 4.7 Autres objets traités

VMI a aussi traité différents objets techniques pendant l'exercice écoulé, par exemple les conditions d'utilisation de la marque « swissmilk green », la formation des technologues du lait ou encore le contrôle du lait.

## 5 Activités des commissions spécialisées

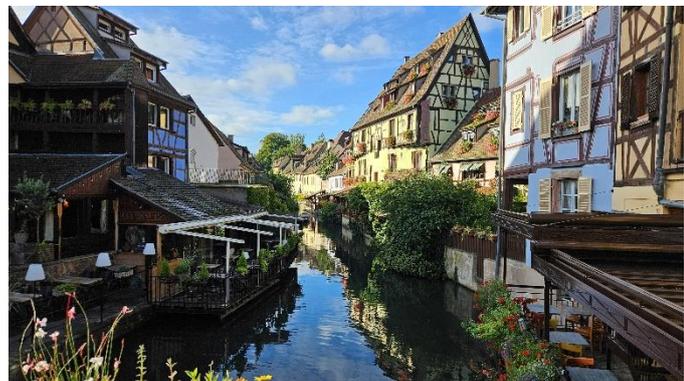
### 5.1 Commission spécialisée Matière première

La commission Matière première a siégé quatre fois pendant l'exercice écoulé, deux fois sur Teams et deux fois en présentiel. La séance au printemps s'est déroulée chez Züger Frischkäse SA à Oberbüren. Cette tradition de se rencontrer une fois par année dans une entreprise membre sera poursuivie l'année prochaine.

Les sujets suivants ont notamment été traités pendant les séances :

- Situation actuelle du marché du lait ;
- Situation et développement du standard sectoriel « swissmilk green » ;
- Compensation du prix de la matière première ;
- Échange avec la commissions spécialisée Contrôle du lait ;
- Projet consacré à la paratuberculose ;
- Problématique des germes psychotropes ;
- Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le lait ;
- Climat et durabilité, notamment projet de ressources « KlimaStaR Milch ».

Le voyage annuel a mené les membres de la commission spécialisée en France où ils ont visité une fromagerie de l'entreprise Lactalis ainsi qu'une exploitation laitière et où ils ont pu se faire informer de la situation actuelle du secteur laitier en France.



## 6 Organisation

### 6.1 Vision et mission

La vision et la mission de VMI sont les suivantes :

#### Vision

**Utiliser les potentiels du marché en Suisse et à l'étranger avec une industrie laitière forte et novatrice, organiser la filière en partenariat, de la production de la matière première jusqu'aux consommatrices et consommateurs, et positionner de la sorte, ensemble avec les transformateurs artisanaux de lait, la Suisse comme pays de production durable de lait et de produits laitiers qui a du succès .**

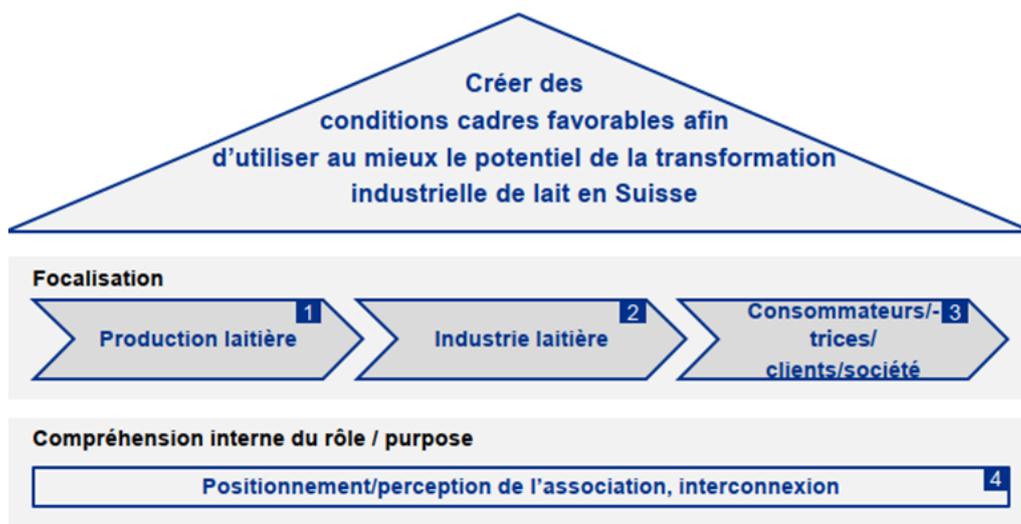
#### Mission

Positionner VMI comme prestataire de services **compétente, reconnue, anticipant les évènements, interconnectée et axée sur le dialogue** pour l'industrie laitière suisse et créer au moyen de

- la défense des intérêts,
- l'échange d'opinions,
- la coordination des tâches,
- la collaboration,
- l'information

des **conditions cadres aussi favorables que possible et tournées vers l'avenir** pour un **approvisionnement en matière première stable et compétitif** ainsi que pour une **transformation** efficace et la **commercialisation** avec succès du lait et des produits laitiers.

Il en découle les axes d'action et la compréhension interne des rôles suivants :



Des lignes directrices ont été définies pour chaque domaine prioritaire, et des objectifs concrets avec des mesures adéquates ont été déterminés à partir de ces lignes directrices.

## 6.2 Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire combinée avec la rencontre des chefs d'entreprise s'est déroulée le 3 juillet 2024 au Bellevue Palace à Berne.

La première partie était consacrée aux sujets statutaires. Le directeur a informé les membres des sujets traités pendant l'année écoulée. Les membres ont adopté le rapport annuel publié en deux langues, les comptes 2023 ainsi que le budget 2024 et ont confirmé les cotisations proposées. Ils ont aussi donné décharge au comité et à la direction. Andreas Wegmüller, Cremo SA, a été élu au comité comme successeur de Thomas Zwald, alors que le siège laissé vacant l'année dernière est à présent occupé par Andreas von Wyl, HOCHDORF Swiss Nutrition Ltd. De plus, les entreprises Milco SA et SwissBio Colostrum SA ont été admises comme nouveaux membres de VMI. Des sujets d'actualité concernant le comité, les commissions spécialisées et la fial ont ensuite été présentés.

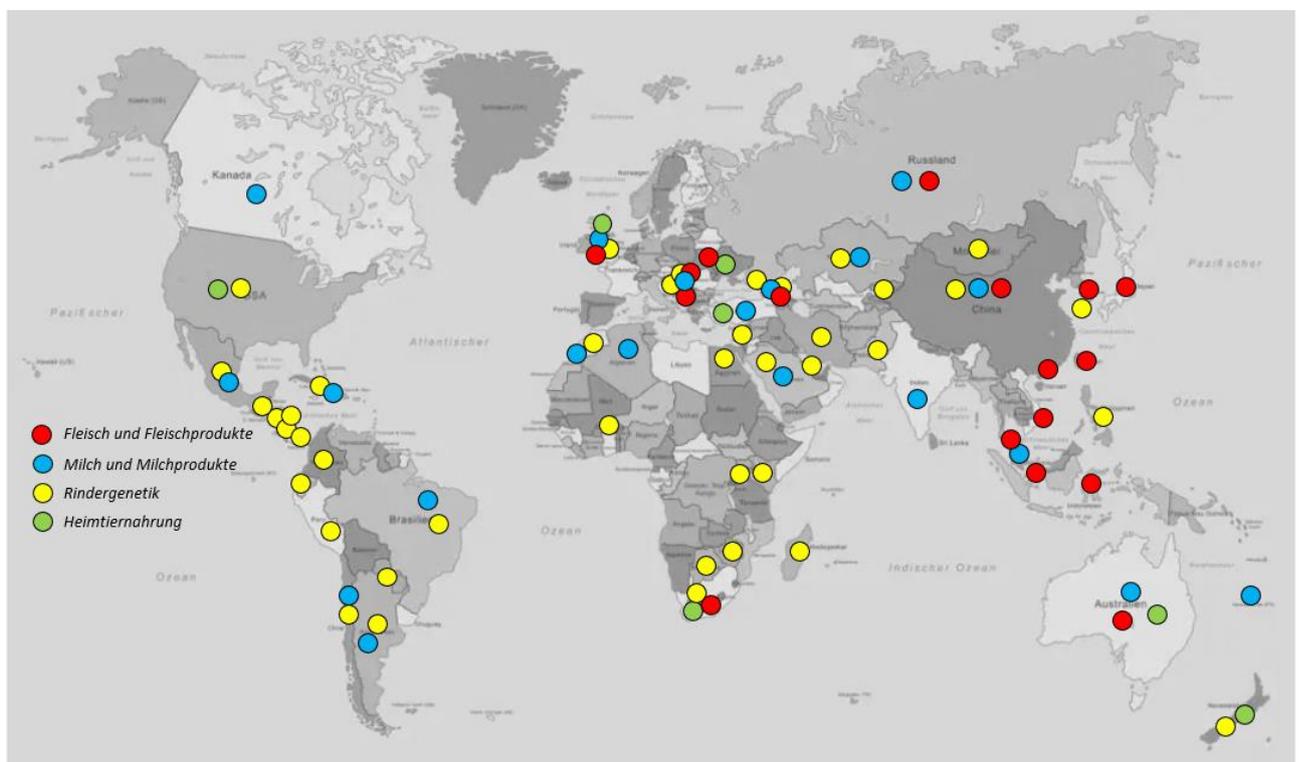
La deuxième partie a débuté par une présentation de Boris Beuret, président de la Fédération des producteurs suisses de lait PSL, portant le titre « Comment les producteurs de lait et l'industrie laitière peuvent-ils assurer leur succès à l'avenir ? ». Après la présentation, le public a discuté de manière vive de l'avenir du secteur laitier suisse. Parmi les craintes mentionnées par les chefs d'entreprise, citons le transfert du lait dans le trafic de perfectionnement ainsi que la mise en œuvre de la motion Nicolet (cf. 3.2 a).



### 6.3 Plateforme pour les exportations agricoles

La Plateforme pour les exportations agricoles fondée en 2019 par les secteurs du lait et de la viande et cofinancée par la Confédération a continué de développer ses activités pendant l'exercice écoulé. En 2024, elle a traité des questions de réglementation relatives à l'exportation pour les quatre secteurs impliqués (lait, viande, génétique bovine et aliments pour animaux domestiques). En tant que centre de compétence, la plateforme joue le rôle d'interface entre les secteurs, la Confédération et l'exécution cantonale.

La plateforme a traité plus de 72 dossiers visant l'ouverture et le développement de marchés pour les produits d'origine animale en 2024. Ces dossiers concernaient 42 pays sur tous les continents. Le graphique ci-dessous montre les secteurs et les pays dans lesquels la plateforme a été active pendant la période 2020 à 2024 :



Source : Plateforme pour les exportations agricoles

Les priorités principales étaient les suivantes à la fin 2024 :

Land	Themen	Stand per 31.12.2024	ZIELE 2025
Australien	Rohmilchkäse	Rohmilchkäsesorten (gemäss australischer Definition) können nicht nach Australien exportiert werden. Ein Fragebogen wurde ausgefüllt, und eine neue Ausfuhrbescheinigung wurde erarbeitet. Der beantwortete Fragebogen wurde Ende 2021 an die australischen Behörden übermittelt. Rückfragen wurden im Sommer 2023 beantwortet. Ergänzende Informationen zu bestimmten Käsesorten wurden im Herbst 2024 übermittelt.	Beantwortung weiterer Rückfragen zum Thema „Rohmilch“ Validierung der Ausfuhrbescheinigung
Brasilien	Audit	Ein Systemaudit von Brasilien fand im Februar 2024 statt. Die Stellungnahme wurde im Sommer 2024 von der PAE an die brasilianische Behörde übermittelt. Eine Rückmeldung steht noch aus.	Information über das Ergebnis des Systemaudits an alle Beteiligten und die Branche
China	Zulassung	Seit Anfang 2022 gelten zwei neue Verordnungen zur Registrierung von Lebensmittelherstellern für den Export nach China. Gleichzeitig wurde das Online-Registrierungssystem CIFER eingeführt. 2023 haben mehr als 15 Milchbetriebe ihre Registrierungen und Verlängerungen abgeschlossen. Im Jahr 2024 wurden die Verlängerungsanträge dreier Milchbetriebe und die Modifikationsanträge zweier Betriebe erfolgreich bearbeitet.	Begleitung der Verlängerungs- und Modifikationsanträge der Milchbetriebe im CIFER-System.
EAWU (Russland)	Zulassung	Der Markterhaltungsprozess für den Export nach der EAWU erfordert eine jährliche Inspektion nach EAWU-Recht. Die Koordination liegt bei der PAE.	Sicherstellung der Koordination des jährlichen Prozesses
Kanada	Audit	Im November 2023 führten die kanadischen Behörden ein Systemaudit zum Thema Milchprodukte (Fokus Käse) durch. Der Auditbericht wurde im Sommer 2024 übermittelt, und die Stellungnahme der Schweiz wurde im Spätsommer 2024 zurückgesandt. Im Herbst 2024 verlangte Kanada weitere Informationen, die gegenwärtig bearbeitet werden.	Versand der ergänzenden Angaben Information über das Ergebnis des Systemaudits an alle Beteiligten.

Source : Plateforme pour les exportations agricoles

#### 6.4 Groupe de travail FIL/Codex

Le poste à temps partiel auprès d'Agroscope créé en 2015 et financé par VMI, Fromarte, la FPSL et la CSL pour traiter en commun les sujets liés aux normes internationales (notamment codex alimentarius et FIL) dans le groupe de travail appelé FIL /Codex a été maintenu pendant l'exercice écoulé. L'objectif est d'avoir constamment une vue d'ensemble des normes internationales afin de reconnaître à l'avance les aspects problématiques pour le secteur laitier suisse. En outre, Agroscope, soit le groupe de travail FIL / Codex, a informé sur l'évolution du codex alimentarius et de la FIL lors de Journée du lait de Liebefeld.

#### 6.5 Collaboration dans diverses organisations

Pendant l'exercice écoulé, VMI a notamment été très active au sein de l'IP Lait (organes et groupes de travail) ainsi qu'au sein de la fial. VMI est toujours membre d'economiesuisse et de la Commission Suisse du lait.

#### 6.6 Collaboration avec d'autres organisations

Les directeurs de l'Interprofession Poudre de lait suisse et de l'Organisation sectorielle pour le beurre ont de nouveau été invités aux séances du comité de VMI en 2024. En outre, les représentants de VMI ont collaboré avec de nombreuses autres organisations (notamment FPSL, Fromarte, SCM, USP, USAM, CI du commerce de détail) et avec divers offices fédéraux (surtout OFAG, OSAV, DGD, SECO et OFAE).

En tant que directeur de la fial, le directeur de VMI a fait lien avec celle-ci et a assuré l'échange d'informations entre les deux organisations.



## 6.7 Entreprises membres de VMI

	<p><b>Baer AG</b> Bahnhofstrasse 67 6403 Küssnacht am Rigi</p> <p>Tel. 041 854 04 00 <a href="http://www.baer.ch">www.baer.ch</a></p>		<p><b>Cremo SA</b> Case postale 1701 Fribourg</p> <p>Tel. 026 407 21 11 <a href="http://www.cremo.ch">www.cremo.ch</a></p>
	<p><b>Emmi Schweiz AG</b> Landenbergstrasse 1 Postfach 6002 Luzern</p> <p>Tel. 058 227 27 27 <a href="http://www.emmi.com">www.emmi.com</a></p>		<p><b>Elsa Group SA</b> Case postale 1470 Estavayer-le-Lac</p> <p>Tel. 026 664 91 11 <a href="http://www.elsagroup.ch">www.elsagroup.ch</a></p>
	<p>Froneri Switzerland S.A. Blumenfeld- strasse 15, 9403 Gol- dach</p> <p>Tel. 071 844 81 11 <a href="http://www.froneri-shop.ch/de/">www.froneri-shop.ch/de/</a></p>		<p><b>HOCHDORF Swiss Nutrition AG</b> Siedereistrasse 9 6281 Hochdorf</p> <p>Tel. 041 914 65 65 <a href="http://www.hochdorf.com">www.hochdorf.com</a></p>
	<p><b>Laiteries Réunies Genève</b> Case Postale 1055 1211 Genève 26</p> <p>Tel. 022 884 82 00 <a href="http://www.laiteries-reunies.ch">www.laiteries-reunies.ch</a></p>		<p><b>Milco SA</b> Route de Bulle 41 1696 Vuisternens-en- Ogoz</p> <p>Tel. 026 915 90 12 <a href="http://www.milco.ch">www.milco.ch</a></p>
	<p><b>Nestlé Suisse S.A.</b> Case postale 352 1800 Vevey</p> <p>Tel. 021 924 31 11 Fax 021 944 30 19 <a href="http://www.nestle.ch">www.nestle.ch</a></p>		<p><b>SwissBioColostrum AG</b> Niederwil 4 6330 Cham</p> <p>Tel. 041 281 02 02 <a href="http://www.swissbiocolostrum.com">www.swissbiocolostrum.com</a></p>
	<p><b>Swiss Premium AG</b> Lerzenstrasse 19 CH-8953 Dietikon</p> <p>Tel. 043 322 45 45 <a href="http://www.swisspremium.ag">www.swisspre- mium.ag</a></p>		<p><b>Züger Frischkäse AG</b> Industrie Haslen 9a 9245 Oberbüren</p> <p>Tel. 071 955 98 77 <a href="http://www.frischkäese.ch">www.frischkäese.ch</a></p>

**Association de l'industrie laitière suisse  
(VMI)**

Thunstrasse 82, case postale 1009, CH-3000 Berne 6

Tél. +41 31 356 21 21 / fax +41 31 351 00 65

Courriel : [info@milchindustrie.ch](mailto:info@milchindustrie.ch)

Web : [www.milchindustrie.ch](http://www.milchindustrie.ch)